|  |  |
| --- | --- |
| **LOGO COLLECTIVITE** | **N°**……………  **Arrêté portant placement en congé de paternité et d’accueil de l’enfant**  *(Fonctionnaires CNRACL et IRCANTEC et agents contractuels de droit public)*  M …………………………………………………………………………………………….  Grade ……………………………………………………………………………………… |

Le Maire (ou Le Président) de …………………………

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale notamment l’article L. 631-9 ;

Vu le code de la Sécurité Sociale ;

Vu le décret N° 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la Fonction Publique Territoriale ;

*(Le cas échéant) Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;*

*(Le cas échéant) Vu le décret N° 88-145 du 15 février 1988, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;*

Vu la demande de M ………………………… en date du ………………………… par laquelle il (elle) sollicite l’attribution du congé de paternité et d’accueil de l’enfant (1 mois au moins avant le congé) ;

Vu le certificat médical en date du ………………………… fixant la date présumée de l’accouchement au…………………………

(S’il s’agit du conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS à la mère) Vu la copie du livret de famille ou de l’extrait d’acte de mariage ou la convention de PACS ou extrait d’acte de naissance ou tout document justifiant de la vie commune avec la mère ;

OU

(S’il s’agit du père) Vu la copie du livret de famille ou l’extrait d’acte de naissance attestant la naissance le ………………………… ou de l’acte de reconnaissance de l’enfant ;

*(Le cas échéant, si adoption) Vu le certificat attestant l’arrivée au foyer de M…………………………, de l’enfant …………………………(prénom), le …………………………*

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** M. / Mme ………………………… est placé(e) en congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour une période de………………………… jours[[1]](#footnote-1). Conformément à sa demande, le congé est utilisé (poursuivre) :

* en une seule fois, du ………………………… au ………………………… *(congé pris immédiatement après le congé de naissance).*

Ou

* en plusieurs fois : une première période du ………………………… au ………………………… (4 jours calendaires consécutifs succédant immédiatement au congé de naissance), puis une seconde période prise de manière continue du ………………………… au………………………… *(dans les 6 mois qui suivent la naissance)*.

Ou

* en plusieurs fois : une première période du ………………………… au ………………………… (4 jours calendaires consécutifs succédant immédiatement au congé de naissance), puis une seconde période, utilisée de manière fractionnée, du ………………………… au………………………… puis du ………………………… au ………………………… (deux périodes d’une *durée minimale de 5 jours chacune, dans les 6 mois qui suivent la naissance)*.

**ARTICLE 2** : Durant cette période, M………………………… percevra l’intégralité de sa rémunération ainsi que, le cas échéant le supplément familial, *(poursuivre seulement si agent IRCANTEC)* *(le cas échéant) déduction faite des indemnités journalières de repos versées par la Sécurité sociale, sauf en cas de subrogation par l’employeur.*

*(La rémunération de l’agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel de droit pour raisons familiales, est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé de paternité).*

**ARTICLE 3** Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé(e).

Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion de la Charente,

- Comptable de la Collectivité.

Fait à………………………

Le……………………………

Prénom, nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),  - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  Notifié le ……………………………..  Signature de l’agent : |

1. *25 jours calendaires en cas de naissance simple / 32 jours calendaires en cas de naissance multiples, qui s’ajoutent aux 3 jours de naissance.* [↑](#footnote-ref-1)